

# Protocole sanitaire au sein de l'École municipale de musique

## PRÉALABLE

- Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'École municipale de musique en cas de fièvre (38°C ou plus ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contacts à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Les parents en informent l'administration
- Il est demandé que seulement un parent (un adulte sans autres enfants) accompagne l'élève à l'école de musique et le laisse dans le hall pour éviter d'encombrer ce dernier
- Les règles ci-dessus s'appliquent également pour tous les agents (administration, professeurs) l'École de musique.

## LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

- Il est demandé à tous de respecter une distance minimum d'un mètre
- Il est demandé aux parents de limiter leurs attentes dans le hall commun
- Réorganisation des bureaux administratifs pour un accueil d'inscription individuel
- Affichage sur les chaises dans le hall pour condamner une assise sur deux
- Réorganisation des salles de cours :
  - Fermeture de trois salles de moins de 19m<sup>2</sup> (salles 110,111,106)
  - Réorganisation du planning des salles pour un respect de la distanciation lors des cours individuels dans des salles de plus de 25m<sup>2</sup>
  - Aménagement des salles de cours de FM pour une utilisation optimale de la superficie en suivant les préconisations et protocole des cours dispensés dans les écoles, collèges de l'Education Nationale
  - Les chorales se dérouleront dorénavant dans le modulaire
  - Un aménagement des ateliers, orchestres, du planning, des salles, des équipements pour ces cours se feront en fonction des effectifs inscrits.
  - La salle commune (utilisée par les agents de l'EMM) aura dorénavant une jauge maximum de 4 personnes. Signalétique sur la table et chaises pour un respect des distances lors des repas

## L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Un affichage est effectué dans ce sens au à l'EMM :



- Mise à disposition à l'entrée du hall de gel hydro-alcoolique avec affichage stipulant l'obligation de se nettoyer les mains
- Mise à disposition dans chaque bureau administratif, dans chaque salle de cours, dans la salle commune de gel hydro-alcoolique
- Mise à disposition de spray désinfectant virucide pour un nettoyage journalier par l'équipe administrative du hall et de la salle commune (chaises, tables, photocopieuse)
- Mise à disposition de spray désinfectant virucide dans chaque WC
- Mise à disposition de spray désinfectant virucide dans chaque salle de cours individuels.
- Désinfection par les professeurs de cours individuels entre chaque élève : table, chaise, pupitre, instruments pour les cours de piano et percussions/batterie (pour ce dernier les élèves doivent venir avec leurs propres baguettes)
- Si le professeur a besoin de prendre l'instrument de l'élève (ex accordage) obligation de se laver les mains avant et après manipulation
- Désinfection des salles de cours de FM chaque matin par l'équipe administrative
- Aération régulière des locaux, salles de cours

## PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans inclus. En dessous, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques seront à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ du centre musical.



- Le port du masque est obligatoire dans les parties communes (hall, couloirs, salle commune). Affichage dans le hall d'accueil et sur la porte d'entrée
- Le port du masque est obligatoire dans les bureaux s'il s'y trouve plus de deux personnes
- Le port du masque est obligatoire pendant les cours de FM selon les préconisations et protocole des cours dispensés dans les écoles, collèges de l'Education Nationale. A partir de 11 ans inclus.
- Le masque n'est pas obligatoire pour les cours d'instrument individuel, chorales sous respect des distances préconisées

Article 45 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020

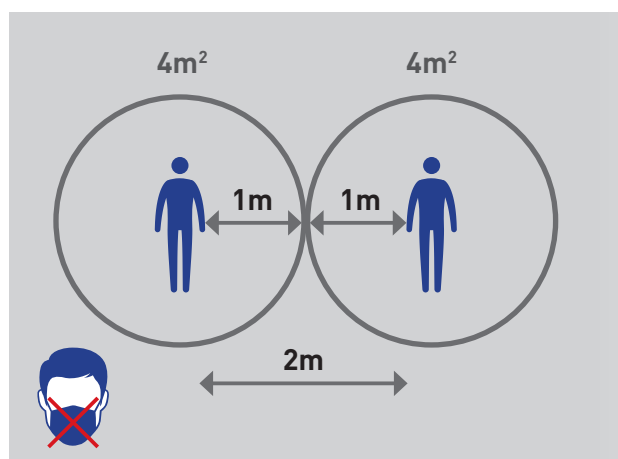
« V. - Sauf pour la pratique d'activités artistiques, le port du masque est obligatoire dans les établissements autorisés à accueillir du public en application du présent article. »

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=097052FF6BB1431DB-DF5C371B54888F2.tplgfr38s\\_2?idArticle=LEGIARTI000042107897&cidTexte=LE-GITEXT000042107762&dateTexte=20200827](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=097052FF6BB1431DB-DF5C371B54888F2.tplgfr38s_2?idArticle=LEGIARTI000042107897&cidTexte=LE-GITEXT000042107762&dateTexte=20200827)

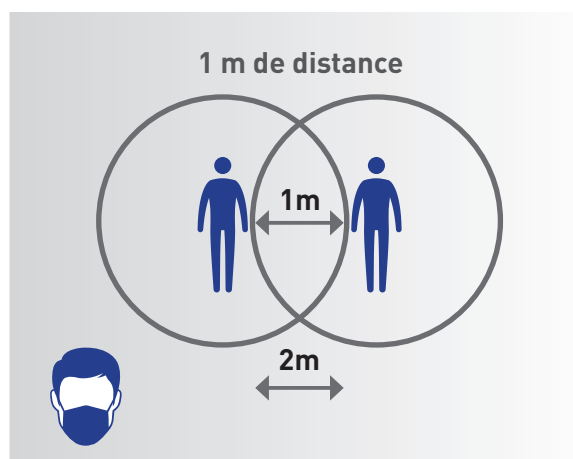
### Lors de la pratique instrumentale ou vocale :

	<b>OBLIGATION SANS MASQUE DISTANCE ← 2 METRES → ENTRE LES ELEVES ET LES PROFESSEURS</b>
	<b>OBLIGATION AVEC MASQUE DISTANCE ← 1 METRES → ENTRE LES ELEVES ET LES PROFESSEURS</b>

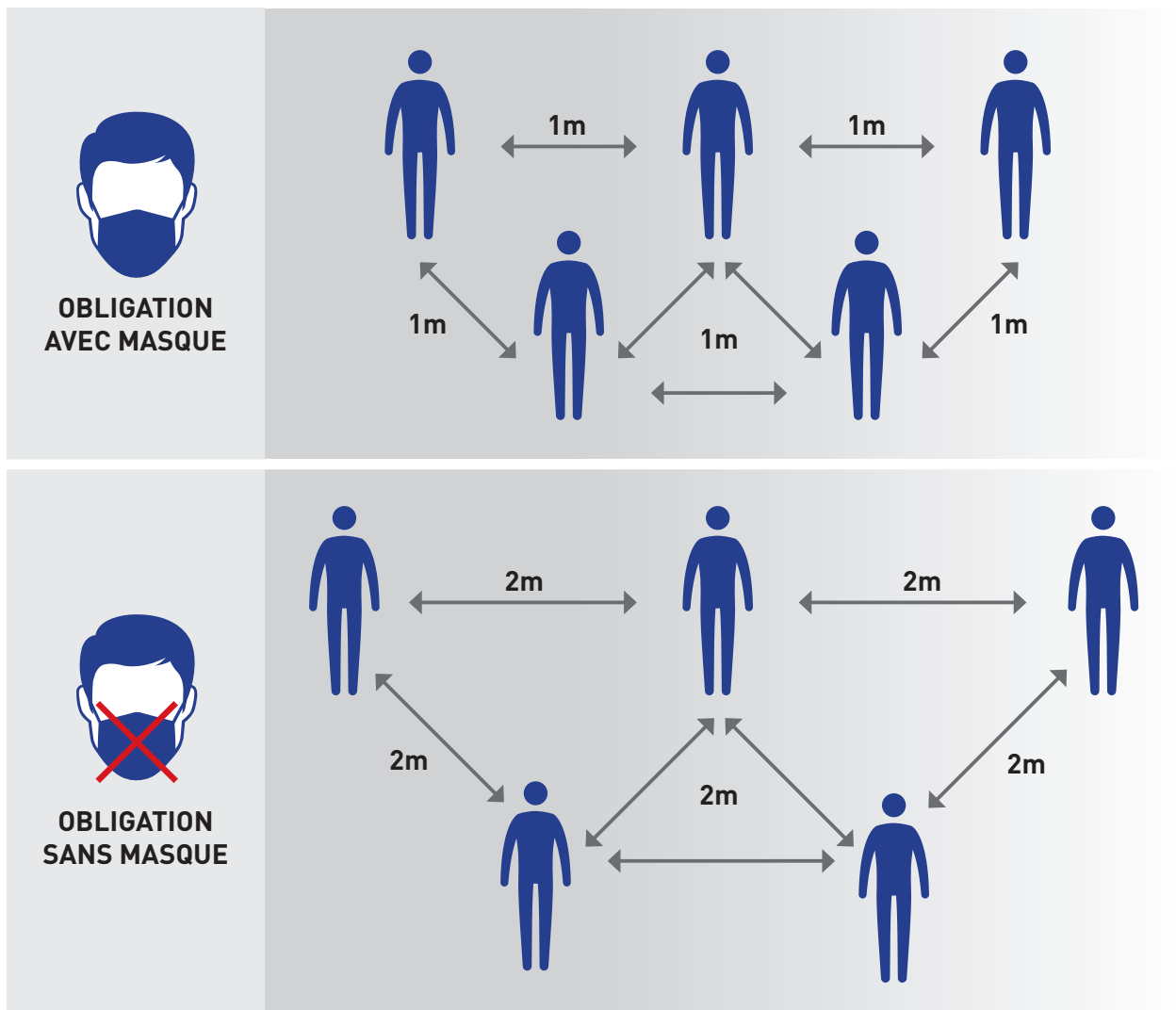
(voir diagrammes ci-dessous)



Surface / cercle **contigu** 3,14 m<sup>2</sup>



Surface / cercle **superposé** 3,14 m<sup>2</sup>



#### Implantation en **quinconce**

- Le masque sera retiré une fois le professeur et l'élève à leurs places.
- Si le professeur a besoin de se rapprocher, de prendre l'instrument de l'élève (exemple accordage) le port du masque est obligatoire le temps nécessaire
- Les professeurs dont la pratique le permet, peuvent garder le masque et demander aux élèves de porter un masque durant le cours
- A l'identique de la distanciation physique, un aménagement des ateliers, orchestres, du planning, des salles, des équipements de ces cours se fera en fonction des effectifs inscrits.

## RÉUNIONS

Les réunions devront se dérouler dans des salles suffisamment grandes afin de respecter une distance entre les participants. Port du masque obligatoire.

Réunion de toute l'équipe administrative et pédagogique (22 personnes) dans le modulaire.

Réunion de l'équipe administrative (4 personnes) dans le bureau de l'accueil.